

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE PROPRIÉTÉ

Le propriétaire d'une résidence est responsable de l'entretien de tous les éléments se trouvant sur sa propriété.

Le propriétaire doit veiller à ce que tout ponceau soit maintenu dans un état permettant la libre circulation de l'eau.

Tout chantier d'installation d'un ponceau doit, en tout temps, être propre et bien entretenu de façon à assurer la sécurité des lieux.

Pour toutes questions supplémentaires quant aux ponceaux d'entrée charretière, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des Travaux publics et de l'ingénierie.

Exemple de ponceau non-conforme



Pour toute information, communiquez avec le Service d'urbanisme et d'environnement

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0
Téléphone • (819) 327-2044 ou 1-855-327-2044
Courriel • urbanisme@stah.ca

Site web: www.stah.ca

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

RÈGLEMENT NO 588

Normes à respecter



Mis à jour le 22 avril 2020

PONCEAU D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

À Saint-Adolphe-d'Howard, le règlement 588 édicte les normes d'installation et de modification des ponceaux d'entrée charretière.

MARCHE À SUIVRE

Tout propriétaire doit obtenir une autorisation de la Municipalité avant de débiter des travaux d'installation ou de modification d'un ponceau d'entrée charretière.

DEMANDE D'AUTORISATION

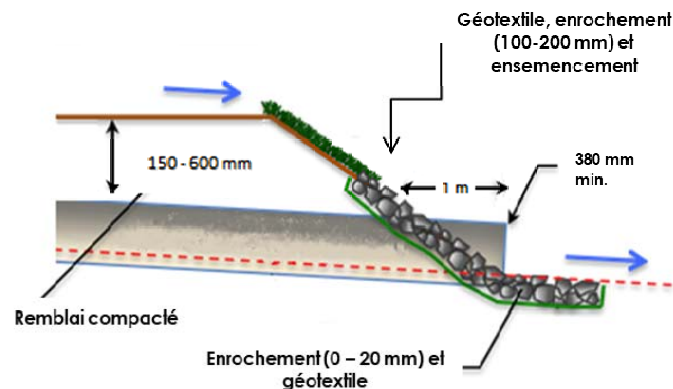
La demande d'autorisation doit être accompagnée :

- d'un **formulaire** de demande d'autorisation;
- d'une description du ponceau projeté;
- d'un certificat de localisation existant ou d'un plan de propriété identifiant à l'échelle l'emplacement du ponceau projeté.

Le coût du certificat d'autorisation est de **50 \$**

NORMES À RESPECTER

- la largeur maximale d'une entrée charretière est de **6 m**;
- la longueur doit correspondre à la largeur de l'entrée charretière, **plus 1 m** de chaque côté;
- le diamètre minimal d'un ponceau est de 380 mm (15 à 18 pouces); l'épaisseur de remblai au-dessus du ponceau est de 150 mm à 600 mm (6 à 23 pouces) selon la taille du fossé. Le remblai au-dessus du ponceau doit obligatoirement être compacté;
- le ponceau doit être installé sur un lit de pierres (0 - 3/4'') d'une épaisseur minimale de 150 mm (6 pouces) ;
- les joints doivent être étanches ou recouverts de deux épaisseurs d'un géotextile de type TEXEL série 76 ou équivalent, sur 1 m de large;
- les tuyaux en polyéthylène sont à double paroi (intérieur lisse), de type 1, de catégorie 210Kpa minimum à profil ouvert.



RAPPEL

Lorsque l'aménagement des côtés de l'entrée charretière s'effectue avec un talus ou par ensemencement, la municipalité recommande l'installation de ponceau dont les deux extrémités sont biseautées pour des raisons de sécurité routière;



Si un muret est aménagé aux extrémités du ponceau, le muret doit être érigé avec des pierres plates et rectangulaires. De plus, il est important d'installer un géo-textile derrière le muret afin de retenir les petites particules et ainsi éviter l'érosion de l'entrée charretière.

